

APPEL GÉNÉRAL À LA GRÈVE

Les ordonnances Macron sont désormais sur la table, nos pires craintes étaient justifiées. Elles prévoient la fin de la hiérarchie des normes, qui fixait jusqu'à présent le principe que le Code du travail soit un socle de droits non dérogeables par accord de branche, et que les Conventions collectives soient non dérogeables par accord d'entreprise.

Les ordonnances décrètent également :

- ↪ Le **référendum** d'initiative patronale ;
- ↪ La généralisation du **contrat de mission** ;
- ↪ La sécurisation pour l'employeur des **licenciements**, abusifs ou non ;
- ↪ La généralisation du **travail de nuit**, la fin du **compte pénibilité** ;
- ↪ La **disparition du CHSCT** et le **remplacement des instances** représentatives dans les entreprises par un seul « comité social et économique », qui pourra en outre **négoier des accords** ;
- ↪ La **fin du contrat de travail**, un accord d'entreprise devenant **opposable** à celui-ci.

Et le banquier de l'Elysée annonce son intention d'engager, dans la foulée, l'intégration, dans le droit commun, de l'état d'urgence, la refonte complète de l'**assurance chômage**, le changement de notre système de retraite, et la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique.

De même, la suppression des cotisations sociales maladie et chômage constituent une baisse de notre salaire socialisé.

Ces mesures ne règlent rien, elles vont aggraver ce que les salariés subissent au quotidien dans les entreprises. Chaque salarié doit prendre conscience que la politique de l'autruche n'est pas d'actualité !

L'urgence est la **levée en masse** contre cet effacement de 70 ans de conquêtes sociales. La CGT lance un appel solennel à la mobilisation, à la résistance contre cette offensive sans précédent qui vise les seuls producteurs de richesses en France, les travailleurs.

La date du 12 septembre est déjà connue. Dans la continuité, un appel à la grève est lancé par la CGT le 21 septembre.

L'ensemble des secteurs de l'économie sont appelés **À CESSER LE TRAVAIL LE 12 SEPTEMBRE ET LE 21 SEPTEMBRE**, date à laquelle doit se poser la question de la grève reconductible dans l'ensemble de l'économie.

**12 septembre, 21 septembre :
AGISSONS
POUR NE PAS SUBIR**